



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/085

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Tennis de table du Pays d'Olmes (ATTPO).**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Tennis de table du Pays d'Olmes.

Le tennis de table est un sport complet et ludique, dont les bienfaits sont reconnus.

Malgré une baisse des effectifs suite au Covid, l'école de Ping de Lavelanet est maintenue.

Pour 2022 l'école de Ping présente deux équipes en régionale c'est une première pour ce club.

Et en fin d'année sportive l'Association organisera son propre tournoi en regroupant les clubs d'Ariège et de l'Aude.

Monsieur le Maire propose une aide de 432,00 € (Quatre cent trente-deux euros) afin de les soutenir dans leurs actions et maintenir la diversité dans le sport au sein de notre territoire.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide exceptionnelle de 432,00 € (Quatre cent trente-deux euros) à l'Association Tennis de table du Pays d'Olmes pour soutenir leurs actions,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance  
Monsieur Jackie ROY



Le Maire,  
Marc SANCHEZ

**Pour le Maire :**  
DUROUDIER Jérôme  
Premier Adjoint

